

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
Séance du 7 décembre 2009

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte à l'égard de
la modification du PLU de DAGNEUX

Sont présents 13 membres, convoqués le 30 novembre 2009.

Sont excusés :
Messieurs BOUCHON – PROTIERE - ORSET et RAMEL

La Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte par la commune de DAGNEUX dans le cadre de la modification de son PLU.

Elle précise que ce projet de modification a été prescrit le 2 octobre 2009 et que le syndicat mixte a reçu pour avis le dossier, le 16 octobre 2009.

Elle explique que cette modification a pour objet la prise en compte du nouveau périmètre d'étude du futur PPRT, qui offre de nouvelles possibilités d'urbanisation pour la commune de DAGNEUX.

En effet, une partie du territoire de la commune n'étant plus concernée par les risques de l'usine ARKEMA, les restrictions d'urbanisme en vigueur peuvent être levées via une procédure de modification.

Après avoir analysé l'ensemble du dossier de modification qui contient :

- La mise à jour des secteurs concernés : seuls subsistent les secteurs NC1 et NC 2 de la zone NC et ND1 et ND 2 de la zone ND inclus dans le périmètre du futur PPRT.
- Le classement dans une nouvelle zone UE destinée aux équipements collectifs, l'emprise des installations existantes et futures (centre culturel, festif et sportif).
- La création de deux nouveaux emplacements réservés pour l'extension du collège et pour la réalisation d'équipements sportifs et culturels futurs.

La Présidente observe que ce projet de modification de PLU :

- Ne présente pas d'éléments d'incompatibilité avec le SCOT
- Ne touche pas à l'économie générale du PLU

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de modification du PLU de la commune de DAGNEUX, approuvé le 20 septembre 1991.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN